



**Syndicat mixte du Grand Site des Îles Sanguinaires
et de la pointe de la Parata**

6 Avenue de Paris 20000 AJACCIO

☎ 04.95 73.20.89

✉ info@grandsitesanguinaires-parata.com

Mise en concurrence pour l'installation d'un point de vente glaces à emporter
(Boissons chaudes et froides, non alcoolisées, confiseries autres que nougat, crêpes)

**du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 sur le Grand Site des Îles Sanguinaires
et de la pointe de la Parata.**

FORMULAIRE D'OFFRE

Joindre à ce formulaire :

- o un état portant présentation de l'entreprise ;
- o un état portant mention des caractéristiques techniques et qualitatives des produits destinés à la vente.
- o un état portant mention sur les expériences antérieures du candidat ;
- o un état portant mention des caractéristiques innovantes et de développement durable des produits, du système de gestion et des services proposés.

Le syndicat mixte se réserve le droit de demander la communication de tout état manquant, cité ci-dessus.

Date limite de réception des offres : le 22 avril 2025 à 12h00

CANDIDAT :

Nom, Prénom :

Adresse :

Ville :

Agissant en qualité de représentant d'une société (nom de la société et adresse du siège social)

Téléphone :

Adresse mail :

Critère montant de la redevance :

Montant de la redevance mensuelle proposé par le candidat (le plancher est fixé 270€/mois de novembre à mars et de 440€/mois d'avril à octobre (décision du conseil syndical n°2019/06).

Ce critère sera examiné à concurrence de **20%** dans le cadre du jugement des offres.

Proposition de montant de la redevance mensuelle (à partir du plancher fixé à 270€/mois de novembre à Mars et de 440€/mois d'Avril à octobre :

**En chiffres :% du montant de la redevance plancher
soit une redevance mensuelle, de novembre à mars de
.....€uros/mois.
Et d'avril à octobre de.....€uros/mois**

(exemple : si le candidat propose une redevance supérieure à 15%, le montant de la redevance est également à $270 + (0,15 \times 270) = 310.5$ € / mois de novembre à mars et de $440 + (0,15 \times 440) = 506$ €/mois d'avril à octobre)

Critère de prix des produits :

Ce critère sera examiné à concurrence de **20 %** dans le cadre du jugement des offres.

Liste des produits destinés à la vente et prix de vente proposés

Critère de faisabilité technique et capacité du candidat :

Ce critère sera examiné à concurrence de **60 %** dans le cadre du jugement des offres.

Il est composé de trois sous critères :

1er sous critère : capacité technique du candidat (qualité des produits, origines, variétés...)

2^{ème} sous critère : expérience antérieure du candidat, pour une valeur de 10%.

3^{ème} sous critère : développement durable et innovation (impact sur l'environnement, caractère innovant des produits, des services offerts, du système de gestion), pour valeur 40%.

Les propositions du candidat feront l'objet d'états détaillés tel que listés en page 1 de ce présent document.

Signature (et cachet) du candidat